

Les adresses des Maisons des solidarités (MdS) de la Ville de Paris

Les MdS sont ouvertes du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h sans interruption

Paris Centre

Ex-Mairie du 2^e arr.
8, rue de la Banque
M^o Bourse
01 87 76 22 02

maisondessolidaritescentre@paris.fr

5^e arr.

Mairie du 5^e arr.
21, place du Panthéon
RER B Luxembourg
01 87 76 85 05

maisondessolidarites5@paris.fr

6^e arr.

Mairie du 6^e arr.
78, rue Bonaparte
M^o Saint-Sulpice
01 87 76 20 06

maisondessolidarites6@paris.fr

7^e arr.

Mairie du 7^e arr.
116, rue de Grenelle
M^o Invalides, Solférino
ou Varenne
01 87 76 20 77

maisondessolidarites7@paris.fr

8^e arr.

Mairie du 8^e arr.
3, rue de Lisbonne
M^o Europe
ou Saint-Augustin
01 87 76 21 08

maisondessolidarites8@paris.fr

9^e arr.

Mairie du 9^e arr.
6, rue Drouot
M^o Richelieu-Drouot
01 87 76 89 09

maisondessolidarites9@paris.fr



10^e arr.

23 bis, rue Bichat
M^o Concourt
ou République
01 53 19 26 26

maisondessolidarites10@paris.fr



11^e arr.

130, avenue Ledru-Rollin
M^o Ledru-Rollin
01 53 36 51 00

maisondessolidarites11@paris.fr



12^e arr.

108, avenue Daumesnil
M^o Gare de Lyon,
Dugommier
ou Montgallet
01 44 68 62 00

maisondessolidarites12@paris.fr



13^e arr.

146, bd de l'Hôpital
M^o Place d'Italie
01 87 76 13 13

maisondessolidarites13@paris.fr



14^e arr.

14, rue Brézin
M^o Mouton Duvernet
01 53 90 32 00

maisondessolidarites14@paris.fr



15^e arr.

3, place Adolphe
Chérioux
M^o Vaugirard
01 87 76 90 00

maisondessolidarites15@paris.fr



16^e arr.

Mairie du 16^e arr.
71, avenue Henri Martin
M^o Rue de la Pompe
01 87 76 10 16

maisondessolidarites16@paris.fr



17^e arr.

Mairie du 17^e arr.
16-20, rue des
Batignolles
M^o La Fourche,
Place de Clichy ou Rome
01 87 76 15 17

maisondessolidarites17@paris.fr



18^e arr.

115 bis, rue Ordener
M^o Jules Joffrin
01 53 09 10 10

maisondessolidarites18@paris.fr



19^e arr.

17, rue Meynadier
M^o Laumière
01 40 40 82 00

maisondessolidarites19@paris.fr



20^e arr.

62-66, rue du Surmelin
M^o Saint-Fargeau
01 40 31 35 00

maisondessolidarites20@paris.fr



Accessible
aux personnes
à mobilité réduite



Procédure d'accueil
des personnes
à mobilité réduite

Se faire aider au quotidien

Handicap





Pour compléter ses revenus

- **Paris solidarité** est une aide versée aux plus modestes (titulaires d'un minima social).
- **Complément santé Paris** aide à payer sa mutuelle santé.



Pour se loger

- **Paris logement** aide à payer son loyer. Pour en bénéficier, il faut :
 - être locataire,
 - consacrer au moins 30 % de ses revenus à ses charges de logement,
 - avoir des ressources inférieures aux plafonds requis.



Pour améliorer son logement

La Ville de Paris peut financer :

- **des travaux d'amélioration ou d'adaptation,**
- **des travaux de copropriété.**

Renseignements auprès de notre partenaire Soliha au 0 800 006 075 (appel gratuit)



Pour se divertir

La Ville de Paris propose :

- **des séjours de vacances, des promenades, des sorties ou encore des places de spectacles,**
- **l'Université permanente de Paris** (conférences gratuites, stages, ateliers, parcours découverte tout au long de l'année),
- **« les plus loisirs culture » du Pass Paris Access'** pour accéder gratuitement à certains équipements municipaux et activités,
- **les clubs seniors** (nombreuses activités et ateliers créatifs du lundi au vendredi en accès gratuit).



Conditions

- habiter Paris depuis au moins 3 ans (des dérogations existent pour l'aide à domicile, les loisirs et l'accès aux restaurants Émeraude),
- être de nationalité française ou justifier d'un titre de séjour en France,
- être en possession d'un titre de handicap défini par la direction des Solidarités de la Ville de Paris

Pour se déplacer

- **Le Pass Paris Access'** est une carte d'accès aux transports en commun financée par la Ville de Paris. Son attribution est conditionnée à un plafond d'imposition. Il est délivré à titre gratuit et permet de circuler sur les 5 zones.



Pour se restaurer

- **Les restaurants Émeraude** : une offre de restauration variée, équilibrée, sur place ou à emporter. Une tarification fixée en fonction de vos ressources.



Pour bien vivre à domicile

Pour vivre chez soi dans de bonnes conditions, quand l'état de santé ne permet plus d'effectuer seul un ou plusieurs actes de la vie quotidienne :

- **la téléalarme**, un système de télé assistance qui permet de rester chez soi en toute sécurité avec une aide disponible 24 h/24 toute l'année,
- **la livraison de repas** équilibrés et complets à domicile 7 jours sur 7,
- **la pédicure** à domicile,
- **la coiffure** à domicile,
- **l'aide à domicile** : pour l'entretien du logement et du linge, pour faire ses courses, préparer et prendre ses repas, faire sa toilette et être accompagné dans sa vie sociale et les démarches administratives, 7 jours sur 7.



Une participation financière pourra être demandée en fonction des ressources.

Des aides et des avantages fiscaux existent pour les dispositifs d'aides à domicile.



Retrait des dossiers

- sur paris.fr/aides
- dans une Maison des Solidarités (MdS)

Les dossiers peuvent être envoyés soit par courrier postal ou électronique, soit déposés dans n'importe quel quelle MdS.

